

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 13 Août

L'UNIFICATION DU BUDGET

Le principal reproche adressé par les adversaires de nos institutions aux finances de la République a toujours été l'exagération des dépenses extra-budgétaires. Chaque année, disait-on, la dette de la France s'accroît, en pleine paix, de plusieurs centaines de millions qu'il faut consolider à des intervalles rapprochés.

On comprend quel parti l'opposition pouvait tirer d'un semblable argument.

Vainement lui objectait-on que les millions ainsi dépensés étaient employés d'une manière fort utile, qu'ils étaient indispensables à la réfection de notre matériel militaire et naval et au développement de nos voies ferrées. La presse hostile répondait avec une grande apparence de raison qu'elle n'avait pas à examiner s'il était fait de ces ressources demandées à l'emprunt un emploi bon ou mauvais, qu'il lui suffisait de savoir que c'était là des fonds d'emprunt pour déclarer le procédé critiquable au nom des vrais principes budgétaires.

Ces reproches qui, il faut le reconnaître, avaient produit sur l'opinion publique une assez vive impression n'ont pas été perdus pour le parti républicain qui, dans ces dernières années, a pris des mesures énergiques pour réduire les dépenses extra-budgétaires.

Le rapport général de M. Cavaignac sur le budget de 1892 contient des renseignements intéressants sur les efforts faits par les dernières législatures pour arriver à l'unité du budget.

M. Cavaignac a comparé le budget en préparation avec celui de 1883, exercice où les dépenses hors budget ont atteint leur maximum et se sont élevées à 834 millions. En déduisant de ce chiffre les crédits inscrits pour l'amortissement et qui l'atténuaient de plus de 200 millions, il n'en reste pas moins, au budget de 1883, une dépense

d'environ 600 millions provenant de fonds d'emprunt.

M. Cavaignac établit qu'il a été fait de ces sommes l'emploi le plus utile. La défense nationale, le développement de nos moyens de transports, chemins de fer, canaux, chemins vicinaux, ont profité de la majeure partie de ces ressources exceptionnelles. Le surplus a été consacré à la diffusion de l'instruction publique dont la dépense, faite hors budget, tant en subventions qu'en avances, s'est élevée en une seule année, en 1883, à plus de 92 millions.

Nous devons féliciter le rapporteur général du budget, des renseignements très intéressants qu'il donne sur la dépense des écoles et des chemins vicinaux. Jamais l'ensemble de ces dépenses n'avait été présenté sous une forme plus saisissante ; mais s'il était intéressant de nous faire savoir que les fonds empruntés ont été bien employés, il était plus utile d'établir clairement dans quelles mesures le Parlement a su réduire les dépenses extra-budgétaires. C'est cette dernière partie de sa tâche que le rapporteur général du budget a remplie de la manière la plus heureuse.

M. Cavaignac montre ce que sont devenus au budget de 1892, les 834 millions de dépenses hors budget de 1883.

Les réductions opérées de 1883 à 1892 s'élèvent à 550 millions sur lesquels les réductions des dépenses de guerre sont de 60 millions et les réductions des dépenses de travaux publics de 300 millions.

Ce n'est pas tout. Dans les budgets antérieurs, et spécialement dans le budget de 1891, on a incorporé au budget ordinaire beaucoup de crédits figurant au budget extraordinaire des années précédentes.

Ces dépenses incorporées représentent au budget de 1892 un total de 130 millions ; mais M. Cavaignac fait remarquer que l'effort d'incorporation a été beaucoup plus considérable à l'origine puisque ces dépenses, depuis qu'elles sont rentrées au budget, se sont notablement réduites. Depuis 1883, on

en a fait sortir du budget environ 20 millions, de telle sorte que le maximum des dépenses extra-budgétaires a atteint en réalité 854 millions.

Si nous déduisons de ce chiffre les 680 millions de réductions et d'incorporation mentionnés plus haut, nous voyons qu'il ne reste, au budget de 1892 qu'un chiffre de 174 millions de dépenses extra-budgétaires.

Ce chiffre a été établi par M. Cavaignac en prenant pour base la théorie la plus rigoureuse, celle qui tend à faire rentrer au budget ordinaire toutes les dépenses qui contribuent à accroître la dette, même les avances remboursables à bref délai par les débiteurs les plus solvables.

Comme les crédits inscrits pour l'amortissement du budget de 1892 s'élèvent à 68 millions, les dépenses qui viendront accroître la dette, dans l'exercice prochain ne s'élèveront donc en réalité qu'à 106 millions.

D'après le projet du gouvernement les garanties d'intérêt des grandes compagnies de chemins de fer français étaient laissées, pour 1892, en dehors du budget ordinaire ; on devait y faire face au moyen d'une émission d'obligations à court terme. Cette mesure pouvait se justifier aisément puisque les insuffisances du compte d'exploitation n'accroissent en réalité que la dette des compagnies qui en servent l'intérêt à 4 pour 100 à l'Etat. La commission, au contraire, propose d'incorporer ces garanties au budget ordinaire de 1892, pour 34 millions, au moyen des économies qu'elle a pu réaliser sur les crédits demandés par le gouvernement.

M. Cavaignac a donc raison dans son rapport de féliciter le gouvernement républicain et les Chambres d'avoir su pratiquer avec autant de suite et autant de succès la politique difficile des économies.

INFORMATIONS

La prochaine guerre

Le Petit Journal publie un interview du ma-

ter lui loua après mille difficultés, vu la mauvaise mine de l'individu. Quand il fut installé chez lui, au cinquième, dans une chambre voisine de celle de Rosa, il demanda à la bonne de quoi écrire. Dès qu'il eut ce qu'il lui fallait, il traça rapidement deux mots qu'il mit sous enveloppe. Il allait redescendre les cinq étages pour jeter son billet à la poste, lorsqu'il s'arrêta brusquement et, après une minute de réflexion, déchira en tout petits morceaux l'enveloppe et son contenu.

— Non, murmura-t-il, ce serait dangereux d'écrire, demain, j'irai dire à la demoiselle que je lui en donne pour son argent !

La lettre qu'il avait détruite n'était pourtant pas compromettante au premier abord, car elle ne contenait que ces mots :

« J'y suis. »

Au-dessous desquels un pâté d'encre fait à dessein recouvrait la signature qu'il avait tracée d'abord.

« JEPHKE. »

Ce laconique message était adressé à

« Mademoiselle Catherine Wild

« Hôtel Germania,

« rue de Meaux, à Paris. »

II

A LA VILETTE

Pendant que le train l'emportait vers Paris, Catherine n'avait cessé de réfléchir à ce qu'elle allait faire.

Son désir était de perdre Rosa, mais elle n'a-

vaient aucun parti ; il fallait qu'elle s'en traçât un au plus vite. Elle non plus ne connaissait pas Paris, mais elle comptait sur l'espèce de franc-maçonnerie qui unit les Allemands hors de leurs pays. Elle trouverait facilement des alliés sinon des complices, pour l'œuvre de vengeance qu'elle allait entreprendre. Avant tout, il s'agissait de ne pas perdre les traces de la jeune fille et, tout en l'épianant, de ne pas se faire remarquer d'elle, afin de ne lui inspirer aucune défiance. Pour cela, Catherine comptait sur sa ruse habituelle.

Quand le train s'arrêta dans la gare de l'Est, elle n'eut point de difficulté à suivre Rosa sans se laisser voir, grâce à la foule de voyageurs au milieu desquels elle se dissimola habilement.

Rosa ne se doutait pas que sa plus mortelle ennemie était là, si près d'elle, aux aguets, n'ayant qu'une pensée, la perdre ! Elle croyait avoir à lutter seulement contre les difficultés ordinaires de l'existence ; elle espérait être débarrassée de la haine implacable qui l'avait poursuivie depuis le jour où elle était entrée dans la maison de Mme Christophe Herz. Elle se trompait, hélas !... si à cinquante pas d'elle cachée derrière un kiosque de marchande de journaux, elle eût aperçu la Prussienne, fixant sur elle son mauvais regard, la pauvre enfant aurait compris que ce qu'elle avait souffert n'était rien auprès de ce qu'il lui restait à souffrir encore.

Lorsque Catherine vit entrer à l'hôtel Kléber un commissionnaire chargé des bagages de Rosa qu'elle avait facilement reconnus, elle fut fixée.

Elle prit une voiture et se fit conduire à l'hôtel Germania, rue de Meaux.

III

(A suivre)

La flotte russe à Cherbourg

On annonce que le czar a décidé que l'escadre russe se rendrait prochainement à Cherbourg pour rendre sa visite à l'escadre française.

Les officiers russes seront autorisés à visiter Paris.

La presse russe

Le Nord, organe de la chancellerie russe, parlant des conséquences de la réception de Cronstadt, dit :

« En dépit de quelques chicanes de détail et de quelques pointes de mauvaise humeur dans la presse austro-allemande, les échos politiques de Vienne et de Berlin témoignent comme conséquence de cet événement, d'une certaine détente et d'une impression manifeste de sécurité. L'accueil fait en Russie à l'escadre de l'amiral Gervais constitue une garantie décisive de paix et il importe de ne pas contrarier l'évolution morale et politique qui en découle.

» Autant, en effet, la France, dans son légitime orgueil de grande nation, pouvait être tentée de regimber devant une paix imposée et pour ainsi dire coercitive, autant elle souscrit avec une libre et joyeuse spontanéité, maintenant qu'elle ne sent plus seule, au maintien de la stabilité générale, qui va lui permettre de développer sa prospérité sans alertes et sans amertumes. »

La presse allemande

Le National Zeitung accentue le changement d'opinion qu'on a constaté dans la presse allemande depuis quelques jours en ce qui concerne la visite de la flotte française à Cronstadt. L'organe allemand, comme quelques-uns de ses confrères veut en tirer des conclusions d'un caractère pessimiste.

« La situation politique est plus critique maintenant, dit-il. Il serait coupable de se bercer d'illusions. Le czar, dont dépend la paix ou la guerre a confirmé officiellement l'entente franco-russe. »

Cet événement a la même portée qu'il y a quelques années, la divulgation du traité d'alliance austro-allemande. Le National Zeitung en tire cette conclusion qu'entre la triple alliance et l'alliance de la France et de la Russie, la

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 34

SANS PEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

DEUXIÈME PARTIE

A PARIS

I

L'HOTEL KLEBER

Il pressa le pas, car elle marchait rapidement, regardant droit devant elle, ne se doutant pas qu'elle était épée.

Il la vit s'arrêter dans la rue Buffault devant la maison dont le numéro lui avait été indiqué par Gobeux. Là, elle eut un geste de désappointement ; il n'y avait plus de boutique de tailleur ! Elle entra chez le concierge pour se renseigner. Mme Stemmlé avait quitté la maison depuis plusieurs années, elle devait tenir maintenant rue des Petits-Carreaux un commerce de librairie, de journaux et de chansons. Il n'y avait pas six mois qu'on l'avait encore vue dans sa boutique.

Rosa repartit pour la rue des Petits-Carreaux, toujours suivie de l'homme qui, pendant qu'elle parlait avec le concierge, n'avait cessé de faire le guet devant la maison.

Quand elle fut à l'endroit qu'on lui avait indiqué, elle retint un cri de joie. Dans une espèce,

non pas de boutique mais d'étalage pris sur la devanture d'un marchand de vin, étaient pendus à des tringles, des journaux, des livraisons illustrées et des romances ornées de lithographies.

— C'est là, fit-elle, joyeuse. Elle s'avança vers une femme assise à l'intérieur de cette installation sommaire.

Rosa était bien jeune quand elle avait embrassé sa tante au pays pour la dernière fois, cependant sa mémoire ne la trompait pas. La femme qui s'offrait à elle n'était pas celle qu'elle cherchait. Sans doute sa tante, absente pour un motif quelconque, s'était fait remplacer.

— Pardon, Madame, dit-elle, Mme Stemmlé, s'il vous plaît.

— Elle n'est plus ici, répondit la marchande d'une voix de rogomme, je lui ai acheté son fonds pour cent soixante-dix francs comptant... et il y a quinze jours qu'elle est partie.

— Mais où demeure-t-elle à présent ?

— Rue Perdue, numéro cherche !... elle a filé sans tambour ni trompette, et personne ne sait ce qu'elle est devenue.

Accablée par cette réponse, la pauvre enfant reprit, désolée, le chemin de l'hôtel Kléber. Tout en marchant, elle répétait tristement :

Que faire ?... à qui m'adresser ?

Elle prit sa clé dans le bureau de l'hôtel et monta dans son cabinet.

Derrière elle, l'homme qui l'avait suivie rue Buffault et rue des Petits-Carreaux, entra à son tour dans la maison.

Séance tenante, il paya d'avance une quinzaine de loyer, d'une chambre que la digne Mme Reu-

comparaison est tout à fait à l'avantage de la première combinaison :
« C'est ce qui doit nous faire serrer les rangs avec nos alliés et nous faire souvenir que le peuple allemand n'a jamais été vaincu lorsqu'il est resté uni. Qu'on se le rappelle aussi sur les bords de la Néva et de la Seine. »

L'alliance franco-russe
Vienne, 12 août.

On commente vivement la correspondance de Berlin adressée à la *Correspondance politique*, démentant qu'il ait été signé un traité entre la France et la Russie. Mais le correspondant berlinois croit à l'existence de procès-verbaux signés par les représentants des deux Etats. On en verra, dit-il, les effets sous peu.
On sait que ce correspondant est chef de division à la chancellerie allemande.

Cologne, 14 août
On mande de St-Petersbourg le 10, à la *Gazette de Cologne* que le général Tchernieff aurait prononcé à Moscou deux toasts qui ne seraient pas encore connus du grand public. Le général russe aurait d'abord exprimé le désir de voir l'armée française et l'armée russe combattre côte à côte; il aurait, ensuite, bu au rétablissement de l'intégrité de la France.

Le grand duc Alexis à Paris
Paris, 12 août.

Le grand duc Alexis est arrivé à 8 h. 45 du matin, à Paris, à la gare de l'Est.
Aucun membre de l'ambassade n'était présent. La foule était considérable: Elle a acclamé le prince. Un millier de voyageurs qui étaient sur le quai lui ont fait une ovation chaleureuse en criant: Vive le Tzar, Vive la Russie!
Le Grand Duc est allé aussitôt à l'hôtel Continental.
Le prince a reçu M. Ribot ce soir à 5 heures. Voyageant incognito, le grand-duc a demandé à n'avoir aucune réception officielle.

Paris, 12 août, matin.
Le grand-duc Alexis, après avoir dîné au restaurant Voisin, est monté en voiture découverte, et a fait une promenade jusqu'à la porte du bois de Boulogne, puis il est revenu au café-concert des Ambassadeurs. Il était accompagné de son aide de camp.
Le prince était installé depuis peu de temps, quand il fut reconnu par plusieurs spectateurs qui se mirent à crier: Vive la Russie! L'orchestre du concert joua aussitôt l'hymne russe.

Tous les spectateurs se levèrent et acclamèrent le grand-duc qui salua à plusieurs reprises et quitta l'établissement. Il remonta en voiture avec son aide de camp et partit au grand trot par l'avenue Gabriel et avenue Matignon.
Son départ pour Vichy paraît toujours fixé à après demain matin.

Vichy, 12 août, soir.
Tous les préparatifs sont terminés; il n'y a pas une maison où ne flottent les couleurs franco-russes. L'arc de triomphe monumental, dressé en face de la gare, porte au sommet: « La ville de Vichy à Son Altesse le grand amiral Alexis » De chaque côté se trouvent les inscriptions: Vive la Russie, Vive la France.

Les anglais en Egypte

Nous lisons dans le *Star*, journal du soir :
« Il y a des signes nombreux que la France fera bientôt de nouveaux efforts pour mettre un terme à l'occupation de l'Egypte par le gouvernement britannique. Notre honneur et notre intérêt nous commandent de nous retirer. Nous avons sans cesse promis de le faire; tant que nous refuserons d'évacuer l'Egypte, nos relations avec la France ne pourront être cordiales. »
Le *Star* ajoute textuellement :
« Une amitié nécessaire à la paix du monde sera impossible parce que l'Angleterre joue le rôle de bandit politique. »

L'arrestation d'un espion

Annecy, 11 août.
On vient d'arrêter à la Roche un espion au moment où il relevait des plans des viaducs du chemin de fer d'Annecy à Annemasse et du torrent Foron. On a retrouvé sur lui des plans très complets du pays. Pour le surprendre, un brigadier de gendarmerie avait demandé l'assistance de quatre employés de la gare qui s'étaient vêtus en paysans. On ignore encore à quelle nationalité appartenait cet espion.

Massacre de la mission Crampel

Le *Gaulois* a interrogé, au sujet du massacre de la mission Crampel, un haut fonctionnaire des colonies qui lui a déclaré que l'insuccès de la mission était dû à ce que les colonies n'avaient pas su garder le secret le plus absolu sur l'expédition.

« Quand j'ai vu, a-t-il dit à notre confrère, qu'on parlait ouvertement de l'expédition Crampel, qu'on publiait des articles dans les revues spéciales, j'ai dit à M. Etienne, qui doit s'en souvenir: « Monsieur le sous-secrétaire d'Etat, vous verrez que les allemands et les anglais s'arrangeront de façon que Crampel n'arrive pas jusqu'au Tchad. Rappelez-vous les derniers assassinats de ces régions, tous soudoyés par ces derniers. Nous ne devrions pas oublier que les anglais ne reculent jamais devant leurs intérêts et sont disposés à employer tous les moyens, même les plus criminels, pour parvenir à leurs fins. » Et la preuve que j'avais raison d'éprouver ces appréhensions, c'est que les anglais étaient informés bien avant de la mort de Crampel et l'ont annoncée dans leurs journaux depuis plus de deux mois. Evidemment, ils n'en étaient pas sûrs, mais ils savaient qu'elle devait avoir lieu, et, par cette annonce anticipée, ils ont avoué l'avoir complotée. »

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Le *Journal du Lot* ne paraîtra pas samedi, fête de l'Assomption

CONSEIL GÉNÉRAL

C'est lundi prochain, 17 août, que s'ouvre dans tous les départements la plus importante des deux sessions annuelles des conseils généraux. C'est à cette session que sont renouvelés les bureaux et que les budgets et comptes départementaux sont délibérés.

L'élection d'un président en remplacement du regretté M. Cambres, rendra particulièrement intéressante l'ouverture du conseil général du Lot.

L'HYMNE NATIONAL RUSSE

M. Maubert, le distingué et sympathique chef de musique du 20^e de ligne, à Montauban, a fait mettre à l'étude l'air national russe, qui sera joué pour la première fois vendredi, au Cercle militaire, et dimanche soir sur la promenade Mortarieu.

Nous attendons cette agréable surprise de l'excellent chef de musique du 7^e de ligne.

MAIRIE DE CAHORS

Le maire de Cahors à l'honneur de prévenir le public que le marché-foire qui devait se tenir le 15 août courant, est fixé au vendredi 14 du même mois, à cause de la fête de l'Assomption.

L'ÉLECTION SÉNATORIALE

Le relevé de ce que les diverses élections sénatoriales ont coûté au Trésor, en 1891, vient d'être fait.

D'après ce relevé, l'élection de M. Pauliac du 31 Mai dernier a coûté 15,303 fr. 75

On sait que les délégués des conseils municipaux, pour les élections sénatoriales, reçoivent une indemnité pour leurs frais de déplacement, car ils sont obligés de venir voter au chef-lieu du département.

M. CONSTANS

M. Constans, ministre de l'intérieur, revenant de Luchon, est passé, mercredi, par notre gare par l'express de 4 h. 30.

M. Constans, qui était accompagné de Mme Constans, rentra à Paris

PROCÈS-VERBAL

Sur la plainte de M^{me} L. E..., rentière à Cahors, procès-verbal a été dressé à un boucher de Cahors, pour tromperie sur la qualité de la marchandise vendue et pour avoir fait usage d'une balance reconnue fautive.

La taxe officielle est suffisamment rémunératrice pour que MM. les bouchers, n'aient pas besoin d'user de faux poids.

GRÈVE DES BOUCHERS

Après les justes mesures prises par la municipalité contre eux, les bouchers de notre ville nous menacent d'une grève générale.
Une dédite énergique ferait installer immédiatement une boucherie municipale.

CONTRAVENTION

Hier soir, deux voitures de bouchers filaient comme le vent en pleine rue du Lycée. Un enfant se serait trouvé là, était infailliblement écrasé.
Et pas un agent de ville pour mettre ces gens-là à la raison!

AFFAIRE GRAVE

Mardi soir, la petite fille des M... demeurant rue Traversière-Labarre, mourait presque subitement à l'âge de six mois environ.

La rumeur publique s'étant émue du fait. M. le commissaire de police, accompagné de deux agents, s'est transporté au domicile des époux M...

L'autopsie du corps, faite par le D^r Gélis, a démontré que l'enfant est morte par suffocation. De graves présomptions pèsent sur la mère. L'enquête continue.

EXEMPTIONS JUSTIFIÉES DE RÉSERVISTES ET DE TERRITORIAUX

Au moment où l'on va convoquer les réservistes et les territoriaux pour leur période d'instruction, on nous fait remarquer que certaines catégories pourraient justement être exemptées d'un de ces appels. On sait, en effet, que sous le régime de la loi de 1872, on a, pour certaines classes, procédé à un tirage au sort ayant pour objet d'indiquer un certain nombre d'hommes qui étaient renvoyés dans leurs foyers un an avant leurs camarades. Ces hommes n'ont fait que trois ans de service au lieu de quatre. Ne pourrait-on pas exempter ceux qui ont fait les quatre ans, dont l'instruction est par suite plus complète, d'un appel de vingt-huit jours?

D'autre part, les soldats de la classe de 1876 qui ont fait l'expédition de Tunisie, qui sont, par suite, restés un an de plus que leurs camarades sous les drapeaux et dont l'expérience militaire est incontestablement supérieure pourraient eux aussi être exemptés de la période de treize jours.

C'est, dans un cas comme dans l'autre, de la bonne justice distributive.

LYCÉE GAMBETTA

DISCOURS

PRONONCÉ A LA DISTRIBUTION DES PRIX
PAR M. ROUSSEL, CONSEILLER D'ÉTAT

Chers élèves,

En m'appelant à présider cette solennité si aimable pour vous qu'elle rend à la liberté, M. le Ministre de l'Instruction publique m'a donné un témoignage d'amical bienveillance dont je ne suis pas moins touché qu'honoré, parce qu'il me permet d'acquitter une vieille dette de reconnaissance envers l'Université et envers cette maison, deux mères qui nous sont communes à vous et à moi. Le lieu et la circonstance qui nous rassemblent aujourd'hui remplissent d'émotion le cœur de votre vieux condisciple. Je me revois, avec mes maîtres et mes camarades, dans cette cour, dans vos classes dont chacune m'a successivement reçu sur ses bancs, et ce souvenir qu'évoque votre frais contact me rajeunit de quarante ans. Laissez ma pensée s'arrêter un instant à ces jours qui ne sont plus et ne reviendront pas. Si je les compare au présent, je trouve dans ce rapprochement mainte raison de féliciter votre temps et vous-mêmes, qui avez sous des rapports essentiels grandement gagné à l'évolution opérée depuis quelques années.

Préoccupé surtout alors de sa mission enseignante, l'Université faisait, disait-on, à l'esprit une abusive part d'ainé, et on lui reprochait même de ne s'appliquer qu'à cultiver cette partie de la personne humaine. Il est vrai que nous avions des classes fréquentes et longues, d'interminables études, et de courtes récréations dont des punitions barbares nous empêchaient quelquefois de jouir. Vous ne connaissez guère que par la légende ce supplice de Tantale, particulièrement cruel en hiver, qu'on appelait le piquet. Vous trouvez dans toutes vos salles des tables commodes pour vous appuyer en travaillant et poser vos cahiers et vos livres. Avant 1848, nous écrivions en classe sur nos genoux, le torse ployé, ou, si nous préférons cette autre posture (qui était celle de mon choix), agenouillés sur le plancher, la poitrine contre le banc. C'est la République qui nous a redressés.

Quant à ces exercices physiques si favorables à la santé et à la vigueur du corps, qui accroissent si utilement la puissance industrielle de chacun de nous, et auxquels les nouveaux programmes scolaires ont accordé une place considérable, à ce point que de très autorisés pédagogues commencent à la juger excessive, le lycée ne nous les offrait point. Vous avez des professeurs de gymnastique, d'équitation, de canotage, de natation; c'est à l'école buissonnière que nous apprenions à nager. Le collège vous prépare même à ces devoirs militaires que vous aurez tous à remplir dans notre pays d'égalité.

Par cette sage sollicitude pour le développement de vos forces physiques, parallèlement à celui de vos facultés intellectuelles, le régime actuel de l'enseignement secondaire présente sur l'état de choses antérieur une supériorité que vous êtes les premiers à apprécier. Les auteurs de cette bienfaisante réforme se sont certainement inspirés de cette définition, la meilleure qui existe, donnée de l'homme par Bossuet, au début de son traité de la *Connaissance de Dieu et de soi-même*: « Une âme servie par un corps », et ils ont entendu faire de vous des hommes complets et en parfait équilibre de forces. Il faut y applaudir sincèrement et, en m'en réjouissant pour ma part, je ne crois être ni paraître irrévérent envers ce passé duquel je procède et dont ma barbe blanche porte la griffe.

Mais je redeviens ardemment et sans réserve *laudator temporis acti* quand je songe à mes maîtres vénérés, que je me rappelle leur dévouement, leurs efforts désintéressés, le viril enseignement qu'ils nous distribuaient et qu'ils appuyaient de l'exemple d'une vie sans reproche.

Au cours d'une carrière arrivée au faite de l'âge mûr et traversée de nombreuses expériences, j'ai presque toujours constaté chez les hommes voués à l'enseignement universitaire une moralité supérieure, une dignité modeste, la fermeté du caractère, de vertueuses habitudes auxquelles je suis heureux de pouvoir rendre ici publiquement hommage.

Cette haute tenue qui convient si bien aux éducateurs de l'enfance et de la jeunesse, ils ne la prennent pas uniquement dans la conscience des devoirs professionnels. Elle leur vient aussi de la leçon même qu'ils donnent et de la continue fréquentation de ces esprits d'élite qui demeurent les instituteurs de tous les âges et de toutes les conditions. Il n'y a pas, en effet, une aussi grande différence que certains le prétendent, ou se l'imaginent, entre l'éducation et l'instruction. Celle-ci, l'étymologie l'atteste, a également pour but de former, d'armer plus que d'orner l'esprit. Vous trouverez peut-être ce que je vous dis là bien banal, chère jeunesse; mais rien n'est autant que les grandes et éternelles vérités. Devant servir à tout le monde, il faut qu'elles soient simples afin que la plus humble intelligence puisse les saisir. Tenant donc pour

un axiome qu'instruire et élever sont une même chose, par le choix judicieux des livres qu'elle met entre les mains des professeurs et des élèves, par ses méthodes, l'Université procure excellentement à ses disciples, à ses nourrissons, dirai-je plus volontiers, l'éducation qu'il faut à l'homme et au citoyen. Que contiennent en effet, ces livres, et en quoi consistent ces méthodes? Je vois, soit dans l'antiquité profane ou sacrée, soit en des temps plus voisins de nous, et jusqu'à notre qui a enfin conquis le droit de cité dans nos établissements scolaires, des auteurs appliqués à la recherche constante du vrai, du bien et du beau, sous leurs multiples aspects, et dont les œuvres en donnent à la fois le précepte et l'exemple.

Je vois dans la poésie, la philosophie et l'histoire tout ce qui peut élever l'esprit, ennoblir le cœur, tremper les courages. Vous y apprenez vos devoirs envers vous-mêmes et vos proches, envers la Société, envers la Patrie, l'amour de la liberté, la tolérance, le respect de l'autorité et des lois, les causes de la prospérité et de la décadence des Etats, par quelles catastrophes périssent les peuples qui s'abandonnent, et comment se relèvent les nations fidèles à elles-mêmes.

Les méthodes! ah! c'est ici que je salue ce corps national enseignant qui, à travers les audaces des novateurs, les embûches des réactions et les tâtonnements forcés des Gouvernements, a su toujours conserver l'intégrité de sa foi et, en modifiant certaines pratiques pour obéir aux fluctuations de la pédagogie, ne sacrifier dans l'application aucun élément essentiel de sa discipline morale. Sa foi, qu'il proclame bien haut, mais n'impose pas, ce sont les doctrines si éminemment françaises du spiritualisme; c'est-à-dire l'affirmation de la liberté et de la responsabilité de l'individu. Il se fixe à l'examen indépendant pour convaincre de leur vérité et de leur nécessité, qu'il se contente de démontrer.

Ces principes, l'Université les enseigne d'un bout à l'autre des études classiques; elle s'y conforme pratiquement, et elle commence par respecter la liberté dans l'élève, en lui donnant à chacune de ses étapes scolaires un maître nouveau. L'enfant acquiert ainsi la notion et apprend l'usage raisonné de sa liberté. Cette méthode n'enchaîne pas son esprit dans des lisières; elle lui ouvre au contraire des horizons. Il se rend capable de sentir, de penser, de vouloir par lui-même, et par là il devient cette noble créature que selon le langage des Ecritures, Dieu a fait à son image et à sa ressemblance; tandis que au contraire, dans des institutions rivales, où souvent le même maître le suit pendant toute la durée de la période éducative, ce maître risque de ne faire de la jeune âme confiée à ses soins qu'un simulacre de sa propre personne.

L'Université n'élève pas dans l'intérêt d'un parti, mais en vue de la Société française telle qu'elle est issue de la Révolution et qui est, non un parti, mais la nation entière. En dirigeant plus spécialement les intelligences vers l'étude des lettres, elle s'est ajustée à la règle du *quod plerumque fit*. A l'âge où l'on entre au collège, l'esprit est peu propre aux abstractions et aux sciences exactes, et celle-ci, pour pouvoir germer et fructifier dans de jeunes cerveaux, ont besoin d'y trouver le terrain préparé. Cette préparation, la culture littéraire la réalise à souhait.

Des observations répétées ont prouvé que les jeunes gens sortant des classes de lettres morales plus facilement à la science que ceux de leurs camarades dont on s'était occupé dès le début à ne faire que des savants. Donc, sous ce rapport encore, la méthode universitaire s'est adaptée à la raison, et, selon le langage du siècle dernier, a suivi la nature même. Ainsi on a pu dire avec beaucoup de justesse que l'enseignement de nos collèges avait pour but principal d'apprendre à apprendre. Mais, si ce sont là surtout ses visées, on aurait tort cependant de croire qu'il ne prétend pas à plus. Ceux qui le donnent ont le légitime orgueil de penser qu'il restera de leurs leçons quelques connaissances fondamentales suffisantes à l'instruction de la moyenne des personnes placées au-dessus du niveau ordinaire. Aussi se sont-ils longtemps désintéressés de la poursuite d'un but positif à atteindre immédiatement. Jamais, de mon temps, on ne nous présentait le baccalauréat comme l'objectif de nos études classiques.

Le grade universitaire équivalant à un certificat de bonnes ou passables études, la grande majorité finissait par l'obtenir, et les malheureux incapables d'y arriver subissaient par l'effet de cet échec une sorte de déclassement. Cela faisait du diplôme une manière de brevet de gentilhomme démocratique, qui avait sa valeur à côté des parchemins héréditaires. Comme il était exigé pour l'admissibilité à une foule de carrières, il se constituait, vis-à-vis de l'Université, des entreprises de fabrication spéciale de bacheliers, puis de candidats pour les diverses écoles du gouvernement. On bourrait les élèves des matières des concours, on surchargeait leur mémoire, on les aguerriait par une gymnastique appropriée contre les surprises des interrogations, et, sauf à oublier dès le lendemain cette

érudition mal digérée, ils franchissaient quelquefois heureusement tous les défilés des examens. Ce système artificiel, et non moins artificieux, a exercé une certaine séduction et détourné un temps, au préjudice des lycées, le courant de la population scolaire. L'Université a dédaigné ces voies obliques. Elle tient à ce que ses bacheliers et les jeunes gens qu'elle envoie à nos grandes écoles possèdent, en outre des notions spéciales qui leur sont demandées, un fonds solide et varié de connaissances générales, utiles toujours et précieuses, indispensables dans certaines situations, où elle ne peuvent manquer, sans qu'il résulte de leur défaut une dépréciation de la fonction ou des personnes.

S'il s'agissait de juger les résultats de l'un et de l'autre enseignement, l'Université n'aurait point à redouter l'épreuve. Ces établissements concurrents existent depuis près d'un demi-siècle; ils furent au début et longtemps encouragés par les pouvoirs publics; ils ont eu des concours d'une bien autre puissance que l'action gouvernementale, le monde et l'argent; ils s'emparèrent quelquefois de précieux auxiliaires pris dans le professorat des lycées. Je ne nie point qu'ils n'aient produit quelques hommes distingués, qui les honorent et honorent leur pays; mais la liste en fût-elle beaucoup plus longue, l'Université peut fièrement dresser, en face du leur, pour les époques correspondantes, son bilan victorieux.

Je n'ai point à rappeler l'éclat de ses services dans le passé: l'écho redirait tous les noms proclamés illustres et toutes les grandes choses accomplies dans notre pays au temps de son monopole.

Mais ce que je ne saurais passer sous silence, ce sont les titres particuliers de cette hospitalière, et permettez-moi d'ajouter, glorieuse maison qui abrite vos jeunes années. Elle l'est par ses maîtres, par ses élèves plus encore. Berper, dont la Sorbonne n'a pas oublié le nom, Delestre, l'élegant traducteur de Virgile, y professèrent la rhétorique; Saisset et Vacherot, la philosophie. Au temps où Cahors était le siège d'une Académie, Patrice-Larroque y remplit les hautes fonctions de Recteur, et je vois encore son visage austère à cette place d'où je vous parle et qu'il occupait avec une incomparable autorité.

Dans cette enceinte où Fénelon étudia sous l'ancien régime, firent aussi leurs humanités, après la création du lycée, nombre d'hommes éminents dans les lettres, les sciences, la politique et l'administration, le barreau et la magistrature, l'armée et la marine, entr'autres les amiraux Verninac Saint-Maur et Fourichon, ministres, l'un sous la seconde, l'autre sous la troisième République, le grand ingénieur Solacroup, l'un des célèbres créateurs de l'industrie des chemins de fer en France. J'ai vu sur nos banes, un peu avant et un peu derrière moi par l'âge, deux écoliers qui, depuis, ont mis leur paraphe dans l'histoire et compteront parmi les hommes les plus considérables du siècle, Freycinet et notre Gambetta. C'est dans nos anciens palmarès que vous trouveriez leurs titres de noblesse.

Vous comprenez la discrétion qui m'est imposée à l'égard des vivants, mais sur les morts on peut dire plus facilement sa pensée. Ce n'est pas ici le lieu où parler du politique. D'ailleurs, les dieux jaloux n'ont pas laissé à Gambetta le temps de donner toute sa mesure comme homme d'Etat. Mais son monument oratoire nous reste, et ce n'est pas une gloire vulgaire que d'avoir été grand orateur en ce pays de France qui, dans les deux plus hautes manifestations du génie humain, la poésie lyrique et l'éloquence, n'a jamais été surpassé, ni peut-être même égalé par aucun peuple.

C'est ici, à l'ombre de notre vénérable tour, que son esprit se nourrit de bonne heure de la forte substance des anciens, et qu'il puisa dans la lecture passionnée du *Conciones*, son livre favori de collégien, cette véhémence, ce nerf, cette souplesse, ce coloris, cette chaleur communicative, en un mot, tous les secrets de cet art oratoire qui, en nos jours, a fait de sa parole le plus fidèle miroir de l'éloquence antique. Je l'ai entendu plus d'une fois reporter, avec une piété attendrie, à cette maison l'honneur de ses triomphes.

De tels hommes sont pour vous des ancêtres dont la mémoire oblige. Leur nom imprimé au seuil de notre lycée ce lustre particulier qu'apporte à un régiment la décoration de son drapeau. Ils n'avaient ni la fortune, ni les protections toutes puissantes qui, si elles dispensent parfois du mérite, lui sont aussi souvent utiles, et ils ne durent rien qu'à eux-mêmes; mais leur destinée prouve ce que valent pour les combats de la vie, l'intelligence et le travail, et qu'en notre société démocratique tout soldat peut trouver le bâton de maréchal dans sa giberne.

En vous les proposant pour modèles, je n'ai certes garde de promettre à chacun de vous tout leur succès; je ne voudrais qu'exciter en vos jeunes âmes une généreuse émulation, la vertu de persévérance et la confiance au travail. Le travail, qui est le devoir de vous tous et une véritable dette pour les boursiers, a en lui et nous transmet, infuses en nos veines, ces énergies

mâles, si secourables à notre faiblesse; non seulement il aide à se maintenir dans les voies droites et à se préserver des défaillances, mais seul, au milieu des mécomptes de la vie, il ne déçoit ni ne trahit et apporte toujours, au contraire, sa récompense. Il est par excellence le consolateur et le rémunérateur, et voilà sa moralité finale.

Vous l'éprouverez tout à l'heure, vous, jeunes lauréats, qui allez recueillir, avec les couronnes décernées par vos juges, l'applaudissement plus doux encore des camarades. Vous le ressentirez aussi inversement, vous qui aurez à prendre votre revanche l'année prochaine.

Puissez-vous, après des vacances aussi bonnes que vous les rêvez, et certainement les méritez, revenir les uns et les autres animés d'une égale volonté de vaincre.

Et vous qui quittez définitivement cet asile, ne vous en séparez pas tout entiers; laissez-lui, ainsi que Gambetta, une parcelle de votre cœur; soyez toujours fiers de lui avoir appartenu; n'oubliez pas son honnête enseignement, ses fortifiants conseils, le lait pur dont il vous abreuva longtemps, ses vaillantes traditions, les amitiés formées sous son toit et qui sont souvent les plus résistantes; gardez-lui, comme une mère ou une nourrice, une respectueuse et reconnaissante tendresse! (Applaudissements répétés).

ACTE DE PROBITÉ

M. Rulhié Eugène, propriétaire et expert géomètre à Césac, fut allégué, le 2 août, de son portefeuille contenant deux valeurs de mille francs, une lettre de change de cent fr., un billet de banque de mille fr., trois de cent fr. et sept de cinquante fr.

Ce portefeuille vient d'être retrouvé dans une ruelle du quartier des Hortes par M. Frécheville. Malheureusement il était vide.

Larroque-des-Arcs

Mercrèdi matin vers 9 heures, deux hommes se rendaient à Cahors, sur une petite voiture, à deux roues, attelée d'un cheval très ombrageux, passant devant une grange qui se trouve sur la route de Larroque-des-Arcs, ce cheval effrayé par un vol de poules, s'emporte, la sous-ventrière casse et les deux individus sont projetés sur le sol, l'un d'eux — moins blessé par la chute — veut bien poursuivre et arrêter le cheval mais impossible car il arrive devant le Pont-Neuf dans un clin d'œil, menaçant de tout renverser sur son passage. C'est alors que Monsieur Tourriol, brigadier d'octroi, n'écoutant que son courage, saute à la bride du cheval et, après de grands et énergiques efforts, parvient à le maîtriser. La conduite de ce brave citoyen est digne d'éloges car il a empêché — au péril de sa vie — un grand malheur d'arriver.

Puy-l'Evêque

DISTRIBUTION DES PRIX A L'ÉCOLE DE GARÇONS

Ainsi que nous l'avons annoncé mardi, cette distribution des prix a été des plus brillantes. Elle a eu lieu dans la vaste cour de l'école.

Sur l'estrade, fort bien décorée, on remarquait, MM. Rey, député, président, Calès, secrétaire général, Vicard, chef du cabinet de M. le Préfet du Lot, le maire et tous les conseillers municipaux, Delpech, inspecteur primaire, Delval, curé de Puy-l'Evêque, Berthoumieux, Vidal et un grand nombre de notabilités venues de divers points du canton.

DISCOURS DE M. REY, DÉPUTÉ

Après quelques bonnes paroles de M. le maire, M. Rey a prononcé un remarquable discours, dont nous citons les principaux passages :

Après avoir dit que la laïcisation de l'école n'est pas la guerre déclarée à l'enseignement religieux et qu'en confiant au prêtre l'enseignement religieux, c'est le confier à l'homme le plus apte à le donner, au seul même capable de le donner dans toute sa pureté, M. Rey ajoute :

Si l'instruction primaire élémentaire, ne vous suffit pas, vous trouverez, à Puy-l'Evêque, l'enseignement primaire supérieur.

Il y existe déjà de fait, témoin le succès qu'a obtenu l'école à l'examen du certificat d'études primaires supérieures; mais un cours complémentaire de cet enseignement va y être annexé, et les fils de nos agriculteurs y recevront un solide enseignement professionnel agricole, car l'administration est décidée à lui donner un sérieux développement.

Je ne saurais assez encourager l'école de Puy-l'Evêque en particulier, et toutes les écoles primaires supérieures du département, à entrer dans cette voie. La presque totalité des enfants qui leur sont confiés sont des fils d'agriculteurs et appelés à exercer la profession de leur père. Il faut leur faire connaître et aimer cette profession trop méconnue. Il faut leur montrer qu'il n'en est pas de plus noble, de plus digne, de plus saine pour le corps et l'esprit, ou qui assure mieux la dignité et l'indépendance de l'homme. Et si elle paraît parfois ingrate, si elle ne récompense pas toujours suffisamment celui qui s'y livre, du rude labeur qu'elle réclame, qu'on ne l'accuse pas, car ordinairement la faute n'en est pas à elle. On doit, presque toujours, l'imputer à l'agriculteur lui-même. C'est une opinion malheureusement trop répandue que l'agriculture est un métier qui ne demande qu'une

instruction bornée et peu de connaissances spéciales; qui se compose seulement de quelques procédés empiriques laissés par la tradition, et qu'il suffit d'appliquer comme l'ont fait nos pères. Rien n'est plus faux, et il convient de combattre par tous les moyens, une erreur aussi préjudiciable. L'agriculture est au contraire un art des plus complexes et des plus difficiles, qui exige les connaissances les plus variées et les plus étendues et qui, aujourd'hui surtout, par suite de l'épuisement du sol, de la concurrence universelle et des fléaux sans nombre qui l'accablent, ne saurait s'exercer avec succès et profit sans le secours de la science.

Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un regard sur cette émouvante histoire de la ruine de nos vignobles toute palpitante encore, hélas, d'actualité.

Il y aura bientôt trente ans, les vignes furent atteintes d'un mal inconnu. Toute vigne frappée était une vigne perdue à courte échéance. Rien ne pouvait arrêter la marche du fléau qui s'étendait sans cesse, ne laissant après lui que la dévastation et la ruine. On se confondait en explications, en conjectures, pour déterminer la nature du mal, et on n'arrivait à aucun résultat, suivant la science, et bientôt on apprit que la maladie était due à un puceron microscopique qui suçait et pourrissait les racines. La cause, une fois connue, on sut de quel côté il fallait chercher le remède. C'est ainsi que furent trouvés les insecticides, la submersion, les vignes américaines.

Mais un second fléau ne tarda pas à suivre le phylloxéra. Tandis que le premier s'attaquait aux racines, celui-ci sévissait sur les feuilles. Dès le mois de juillet la vigne, perdait sa verdoyante parure de feuilles, la végétation s'arrêtait comme aux premières gelées et le raisin privé de sève se desséchait. On était menacé de perdre le fruit de conquêtes si laborieuses faites contre le phylloxéra et la vigne semblait de nouveau menacée dans son existence. Qui l'a encore sauvée en nous faisant connaître la nature du mal et son remède? Toujours la science.

Et antérieurement au phylloxéra, ne se souvient-on pas qu'elle nous avait déjà enseigné le moyen d'arrêter une autre maladie non moins grave, l'oidium, et tout dernièrement encore, ne nous a-t-elle pas appris à combattre un nouveau fléau, le blak-rot?

Aussi, c'est à la Science que nous devons de n'avoir pas vu disparaître complètement cette belle et riche culture de la vigne sans laquelle il ne peut y avoir dans notre pays que ruine et misère. C'est en faisant de la science, c'est en appliquant ses procédés, en suivant ses conseils, que chacun de nous peut espérer rétablir cette magnifique source de revenus et ramener sous son toit un peu d'aisance et de bien-être.

Il nous serait facile de montrer tous les services que la science est appelée à rendre aux autres branches de l'agriculture, en nous donnant les moyens d'augmenter la fertilité de nos terres, en nous permettant de doubler, de tripler nos rendements et de trouver du profit là où il n'y a actuellement que de la perte. Mais cela nous entraînerait trop loin.

Nous en avons assez dit pour montrer la nécessité de l'enseignement agricole, surtout dans ce beau canton de Puy-l'Evêque si favorisé par la nature, où la fertile vallée du Lot atteint sa plus grande largeur, et qui n'attend plus que l'application des nouvelles méthodes pour devenir la Limagne du département. Mais, qu'on ne croit pas que la seule conséquence de cet enseignement professionnel, soit l'amélioration matérielle du sort de nos populations rurales. Il aura aussi des conséquences morales et sociales d'une haute importance. Il n'est pas indifférent pour la société d'assurer au travailleur une juste rémunération de son travail et de le soustraire aux dangereuses tentations du besoin et de la misère. Le jour où le cultivateur trouvera sur la terre les moyens de vivre sagement, quoique modestement, il ne songera plus à quitter le toit paternel comme nous le voyons trop souvent aujourd'hui. Il n'ira plus s'étioler dans les villes et y laisser non seulement la santé, mais aussi parfois l'honnêteté et la moralité, et on n'assistera plus à ce douloureux spectacle de diminution de la population et de l'abâtardissement de la race. Il restera auprès des champs de ses ancêtres où il croîtra en force et en nombre, où il grandira par l'instruction et l'aisance, préparant à la France une nourriture plus abondante et plus riche, des générations plus civilisées, des soutiens de l'ordre plus énergiques et des défenseurs de la Patrie plus robustes et plus saillants.

Ce discours a été couvert d'applaudissements.

Fêtes jubilaires

(Suite)

Nous lisons dans la *Revue religieuse* :

Au moment où l'auguste Pontife franchissait le seuil de l'église St-Sauveur, la foule qui remplissait la cour intérieure et ses abords l'a vivement acclamé et chaleureusement applaudi. Celui qui était l'objet de ces

ovations spontanées n'était pas le seul à être ému jusqu'aux larmes.

Dans le jardin, un immense velum, tapissé à l'intérieur d'étoffe rouge, couvre trois rangées de tables à l'extrémité desquelles est placée perpendiculairement la table d'honneur qui sera occupée par les évêques et les dignitaires parmi lesquels Monseigneur Rumeau, vicaire général d'Agen, représentant son Evêque. Sur la toile du fond se détachent les armoiries des prélats. Au milieu, plusieurs piliers garnis de buis supportent cette tente colossale sous laquelle plus de quatre cents prêtres prendront place.

Au dessert, Monseigneur l'Archevêque d'Albi, en qualité de métropolitain, a porté le premier toast. Après lui se sont levés successivement Monseigneur l'Evêque de Clermont, Monseigneur l'Archevêque d'Auch, M. l'Archiprêtre de Cahors, M. le Supérieur de Roc-Amadour, Monseigneur l'Auditeur de Rote et M. l'Archiprêtre de Clermont. Tous ces toasts pleins d'esprit et d'à-propos ont été fréquemment et vivement applaudis.

Monseigneur Grimardias a pris à son tour la parole pour dire combien il était touché des sentiments qui venaient de lui être exprimés avec tant d'éloquence. Il a remercié ses frères dans l'épiscopat et les membres de son clergé qui lui donnaient cette nouvelle preuve d'affection.

Des vivats enthousiastes ont accueilli ces paroles. Alors à circulé de main en main, à la table d'honneur, le magnifique album que M. l'Archiprêtre de la Cathédrale venait d'offrir à Sa Grandeur, au nom du clergé diocésain. Véritable chef-d'œuvre d'art, ce qui le rend particulièrement précieux aux yeux de notre bien-aimé Pontife, c'est qu'il porte comme témoignage d'affectueuse vénération, la signature de tous ses prêtres.

Une médaille commémorative des noces d'argent était en même temps offerte par ordre de Monseigneur l'Evêque de Cahors à chacun des prêtres présents.

La nuit s'avancait à grands pas et semblait creuser plus profondément les abîmes du val ténébreux.

En même temps que les étoiles apparaissaient au ciel, brillaient tout-à-coup sur la montagne de Roc-Amadour et au sommet des remparts les premiers feux de l'illumination. Bientôt l'embrasement est général. On croit assister à une fêerie lorsqu'on voit serpenter, à l'extrémité des murs, un cordon de lumières rouges et lancer dans l'espace cette double rangée de lanternes vénitienes courant d'une montagne à l'autre et brillant à une hauteur vertigineuse, au-dessus de la sombre vallée.

La Croix de Jérusalem toute étincelante, grâce à la profusion des lampions rouges qui la couvrent en entier domine superbement le paysage.

(A suivre).

Musique du 3^{me} de ligne

PROGRAMME du 13 AOÛT

de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir

(Allées Fénelon)

Pygmalion (pas redoublé)	Reynaud.
Le voyage en Chine (ouverture)	Bazin.
Les Huguenots (fantaisie)	Meyerbeer.
Santiago (valse)	Corbin.
Rigoletto (quatuor)	Verdi.
Dani-Dan (quadrille)	Luce.

Pilules Suisses!

Le médicament le plus populaire de France.

PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT
VICHY Casino
Théâtre
SAISON des BAINS, du 15 Mai au 30 Septembre

BULLETIN FINANCIER

du 12 Août 1891

La bourse qui était moins pessimiste hier redevient encore mauvaise aujourd'hui. C'est toujours de Berlin que vient la baisse. Les nouvelles ont en ce moment la partie belle, car les offres tombent à peu près dans le vide. Il y a évidemment un malaise très grand à l'étranger et nous ne pouvons pas, malgré notre excellente situation, ne pas en ressentir le contre-coup.

Le 3 0/0 est à 95,12 1/2 soit une baisse de 0,10. Le nouveau est à 93,70.

Les Actions de nos grandes sociétés de crédit sont immobiles, le Foncier est à 1247,50, la Banque de Paris fait 752,25.

Le Crédit Lyonnais ne varie pas à 806,25. Notons une reprise sur le Mobilier à 325. Certains fonds étrangers sont particulièrement éprouvés. L'Italien est un peu moins ferme. Ce sont en ce moment les valeurs ottomanes qui ont à souffrir de la réaction quand les nouvelles font défaut.

On reparle de la question d'Orient. En Banque, les valeurs minières sont lourde. L'Alpine est sans affaires à 190. Les négociations sont suivies sur l'obligation Porto-Rico et sur l'obligation Linarès à Almería.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

ÉTUDE
de M^e Camille SAUTET, avoué,
successeur de M^e LÉON TALOU
Place du Palais de Justice à Cahors

VENTE

SUR
Saisie Immobilière

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR, EN UN SEUL LOT, DE BIENS IMMEUBLES SITUÉS SUR LES COMMUNES DE CASSAGNES ET DE PUY-L'ÈVÈQUE, ARRONDISSEMENT DE CAHORS, DÉPARTEMENT DU LOT.

L'adjudication aura lieu le **Mardi quinze septembre mil huit cent quatre-vingt-onze, à midi précis, à l'audience des vacations du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de ladite ville.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse dûment en forme exécutoire, d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance d'Agen, le quinze janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré ;

Et par suite d'un procès-verbal de saisie immobilière de Laborde, huissier à Cazals, en date du quinze mai mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le treize juin mil huit cent quatre-vingt-onze, volume 141, numéros 20 et 21 ;

Et encore, en exécution : 1^o d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors le vingt-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, lequel avant dire droit sur un dire inséré au cahier des charges par M^e Sautet, avoué de Monsieur Arlet, créancier poursuivant, a suris aux lecture et publication du cahier des charges et nommé Monsieur Saint-Roch-Veissy, expert, à charge par lui d'accomplir la mission indiquée au dit jugement ;

2^o D'un jugement rendu par le même tribunal, le douze août courant, enregistré, lequel, homologuant purement et simplement le rapport de l'expert, a ordonné la distraction des articles 1023 et 1029 section E du plan cadastral de la commune de Cassagnes, compris dans la dite saisie et a fixé la vente ;

Et aux requête, poursuite et diligence de M^e Gabriel Arlet, avoué près le tribunal civil de Sarlat, y demeurant, ayant pour avoué près le tribunal civil de Cahors, M^e Camille Sautet, demeurant à Cahors, place du palais de justice, qui a été constitué et continuera d'occuper pour lui sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

En présence, ou eux dûment appelés, de 1^o Jean Gilles, marchand épiciier et propriétaire, domicilié au Pouget, commune de Loubéjac, canton de Villefranche-de-Belvès (Dordogne), partie saisie ; 2^o Monsieur Alcime Sautet, agréé près le tribunal de commerce de Sarlat, y demeurant, pris en qualité de syndic de la faillite du dit sieur Gilles, laquelle faillite a été clôturée, pour insuffisance d'actif, le vingt-huit février mil huit cent quatre-vingt-huit.

Il sera procédé le **mardi quinze septembre mil huit cent quatre-vingt-onze, à midi précis, à l'audience des vacations du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de la dite ville, à la vente en un seul lot, des biens immeubles dont la désignation suit :**

DÉSIGNATION SOMMAIRE des biens à vendre

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DE LA SAISIE APRÈS DISTRACTIONS ORDONNÉES PAR JUGEMENT DU DOUZE AOUT MIL HUIT CENT QUATRE-vingt-ONZE.

BIENS SITUÉS

sur la commune de Cassagnes

Article un

Sol, four, étable et patus, à Cassagnes, numéro 1027 P, section E du plan cadastral de la commune de Cassagnes, de deux ares, soixante centiares ;

Article deux

Distraict ;

Article trois

Distraict ;

Article quatre

Un bois, aux Combels, numéro 712, section C de vingt-un ares, quatre-vingt-dix centiares environ ;

Article cinq

Un bois, au Coustal, numéro 251, section D, de cinquante-sept ares, cinquante centiares environ ;

Article six

Une terre, à Castagné-Rond, numéro 267, section D, de environ quarante-cinq ares, soixante centiares ;

Article sept

Sol de maison et patus, à Lacourtine, numéro 282, section D, de trois ares, cinquante centiares environ ;

Article huit

Une terre, à La Pièce-Grande, numéro 291, section D, de un hectare, trente-un ares, quarante centiares environ ;

Article neuf

Une terre, au lieu dit Derrière-la-Grange, numéro 298, section D, de soixante-treize ares, quarante centiares environ ;

Article dix

Une terre, à Castagnas-du-Lac, numéro 319, section D, de trente ares, cinquante centiares environ ;

Article onze

Une châtaigneraie, au même lieu, numéro 320, section D, de soixante-deux ares environ ;

Article douze

Un pré, au même lieu, numéro 321, section D, de six ares, soixante-dix centiares environ ;

Article treize

Une terre, au lieu dit sous l'Enclos-de-Filhol, numéro 334, section D, de vingt-deux ares, quarante centiares environ ;

Article quatorze

Une vigne, au même lieu, numéro 335, section D, de vingt-deux ares environ ;

Article quinze

Sol et patus, à la Courtine, numéro 283, section D, de un are, quatre-vingt-dix centiares environ ;

Article seize

Une terre, au lieu dit Derrière la Grange, numéro 298, section D, de quarante-neuf ares, trente centiares environ ;

Article dix-sept

Un bois, au Coustal, numéro 255, section D, de vingt ares, quatre-vingt centiares environ ;

Article dix-huit

Sol de maison, étable et patus, à la Courtine,

numéro 279, section D, de trente centiares environ ;

Article dix-neuf

Sol de maison, étable et patus, au même lieu, numéro 281, section D, de un are, quarante centiares environ ;

Article vingt

Distraict ;

Article vingt-un

Une maison, à la Courtine, numéros 282 et 283, section D, avec toutes ses appartenances et dépendances et notamment avec une grange, d'un revenu de vingt-deux francs, cinquante centimes.

BIENS SITUÉS

sur la commune de Puy-l'Evêque

Article vingt-deux

Une châtaigneraie, au lieu dit Chemin Grand, numéro 156, section A du plan cadastral de Puy-l'Evêque, de quatre-vingt-dix-sept ares environ ;

Article vingt-trois

Une châtaigneraie, à la Plaine, numéro 1769, section A, de soixante-six ares, trente centiares environ ;

Mise à prix :

Les biens immeubles ci-dessus désignés, seront mis en vente en un seul lot, sur la mise à prix de dix francs, c'est-à-dire **10 fr.** Le tout en sus des charges.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le quatorze août mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'avoué poursuivant,
Camille SAUTET.

Enregistré à Cahors, le août mil huit cent quatre-vingt-onze, fol. c^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD, receveur.

S'adresser pour tous renseignements à M^e Sautet, avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges.

Chemin de fer d'Orléans

HORAIRE DES TRAINS

De CAHORS à LIBOS			
	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40	12 ^h 50	6 ^h 39
Mercuès.	6 54	1 4	6 53
Arrêt Douelle	6 58	»	6 57
Parnac.	7 5	1 15	7 4
Luzech.	7 11	1 22	7 11
Castelfranc. . .	7 25	1 35	7 23
Arr ^t Prayssac	7 28	»	7 26
Puy-l'Evêque. .	7 36	1 46	7 34
Duravel.	7 43	1 54	7 41
Sotruac-Touzac	7 51	2 3	7 49
Fumel.	8 3	2 13	7 58
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 4
BORDEAUX. —	8 51	8 11	4 45
PARIS. — Ar.	11 37	4 37	10 21

De LIBOS à CAHORS			
	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	5 ^h 50	12 ^h 50	7 ^h 45
— Express.	7 40	12 45	12 45
BORDEAUX. —	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 53	3 30	9 5
Fumel.	8 44	3 38	9 11
Sotruac-Touzac	8 34	3 30	9 21
Duravel.	8 59	3 59	9 28
Puy-l'Evêque. .	9 6	4 8	9 35
Arr ^t Prayssac	9 43	»	9 42
Castelfranc. . .	9 19	4 23	9 48
Luzech.	9 29	4 36	9 58
Parnac.	9 37	4 46	10 6
Arrêt Douelle	9 42	»	10 11
Mercuès.	9 47	4 57	10 16
CAHORS. — A.	9 59	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC			
	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 23
Cabessut, halte	7 54	11 41	5 32
Arcambal. . . .	8 12	12 4	5 42
Vers.	8 18	12 10	5 50
Saint-Géry. . .	8 26	12 38	5 57
Conduché. . . .	8 32	1 5	6 9
St-Cirq, halte.	8 38	1 14	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	1 35	6 24
Calvignac, hal.	8 55	1 44	6 31
Cajarc.	9 8	2 10	6 44
Montbrun, hal.	9 13	2 24	6 54
Toirac.	9 27	2 45	7 5
Lamadaine. . .	9 39	3 10	7 15
CAPDENAC. A.	9 51	3 26	7 27

De CAPDENAC à CAHORS			
	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	11 ^h 30	5 ^h 23
Lamadaine. . .	7 59	11 54	5 34
Toirac.	8 10	12 18	5 46
Montbrun, hal.	8 18	12 30	5 54
Cajarc.	8 30	12 32	6 5
Calvignac, hal.	8 40	1 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 26	6 25
St-Cirq, halte.	8 57	1 37	6 33
Conduché. . . .	9 5	1 55	6 39
Saint-Géry. . .	9 18	2 22	6 53
Vers.	9 23	2 35	6 58
Arcambal. . . .	9 31	2 56	7 6
Cabessut, halte.	9 41	3 10	7 16
CAHORS. — A.	9 49	3 20	7 24

VENTE PAR SUITE DE Saisie exécution

Le Dimanche seize août 1891, à neuf heures du matin, au lieu de Quercy, commune du Montat, près Cahors, il sera procédé par autorité de justice et par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des objets en nature de tables, buffets, armoires, linges, batterie de cuisine, chaudrons, chaises, commodes, glaces et autres, saisis exécutés au préjudice des consorts Gaubert.

Le prix de la vente sera payé comptant.

L'huissier poursuivant,
J. CONTOU.

GUERISON

Certaine et Radicale
de toutes les
Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ,
PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,
HERPES, LUPUS, etc.

MÊME DES
PLAIES ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Médecins les plus célèbres

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste
Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires
à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

ON DEMANDE de suite ou dans quelques mois, un Garçon Boucher, connaissant un peu le détail pour la vente au magasin.

S'adresser ou écrire, avant la fin du mois, à M. CAYSAC, boucher à Rodez (Aveyron).

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

UNIVERSITÉ DE FRANCE ÉCOLE DE NOTARIAT

ENREGISTREMENT & HYPOTHÈQUES DE TOULOUSE

Fondée sur l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction Publique, en vertu d'un arrêté de M. le Ministre

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

Directeur : M. CLÉRI MALIGE
5, Rue du Sénéchal, 5

La rentrée est fixée au 15 octobre prochain

NOTA. — Les heures des cours sont établies de manière à permettre aux élèves de travailler dans les études de notaires pour faire leur stage, et d'assister aux cours de la Faculté de Droit.

Les élèves qui désireront être admis, sont priés d'en donner avis au directeur. Les parents reçoivent chaque mois les notes méritées par leurs enfants.

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M^{me} V^e BALAGAYRIE, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 19 fr. 75
AVEC 425 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte colorisée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
pour un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

Etablissement Hydrothérapique

DES ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.